



PagesJaunes
204, Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne-Billancourt Cedex



15433079/50443/0050/c6 1/2
T.491173857241510620

KHÉPRI SANTÉ
188 GRDE RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE



Vos références Client

Votre numéro Client :
55185495
Cette facture est relative à la commande :
55185495-001 du 10/10/2017



Vos contacts utiles

Adresse de règlement
PagesJaunes
Comptabilité Clients
204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne Billancourt CEDEX
Service Relation Client :
09 72 72 12 34
Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-18h
Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h
service.client@pagesjaunes.fr



Information

La facture électronique :
C'est simple, facile et gratuit.
Disponible dans votre espace client, vous pouvez y accéder à tout moment, la télécharger et suivre vos prochains prélèvements.
Votre espace client, c'est aussi consulter la performance de vos publicités et mettre à jour vos informations.
<http://businesscenter.pagesjaunes.fr>

FACTURE n° FO14236141 du 12/10/2017

Internet Fixe / Internet Mobile

Frais d'espace	7 432,00 €
Dégressif	- 5 354,00 €

Total Internet Fixe / Internet Mobile	2 078,00 €
--	-------------------

Total HT avant remises et régularisations

2 078,00 €

Remises et Régularisations

Promotion développement	- 183,00 €
-------------------------	------------

Total Remises et Régularisations	- 183,00 €
---	-------------------

Total HT	1 895,00 €
-----------------	-------------------

TVA 20,00% sur encaissements	379,00 €
------------------------------	----------

Total TTC	2 274,00 €
------------------	-------------------

Les frais d'espace incluent les frais de gestion d'un montant de 20 € HT.

Le règlement de cette facture s'effectue par prélèvements bancaires sur le compte :

Titulaire : **KHÉPRI SANTÉ**

BIC : **BNPAFRPPXXX** IBAN : **FR763000400932000100920xxxx**

Référence Unique de Mandat : **SLMP003253790**

Détail de votre échéancier en dernière page du détail de la facture.

En cas de paiement anticipé, PagesJaunes n'accorde pas d'escompte. En cas de défaut de paiement des sommes exigibles, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal seront appliquées conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros. Les conditions générales et particulières de prestations de services ainsi que les conditions spécifiques liées à la commande, figurent sur le bon de commande signé. Toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.